

IMMOBILIER – TERROIRS DE RIBECOURT-LA-TOUR ET DE FLESQUIÈRES-
CESSIONS DE BAUX DE MADAME LEFEBVRE PERTRIAUX GENEVIÈVE
A MONSIEUR LEFEBVRE ARNAUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 23-048

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 15 mai à 16h30, le Conseil d'Administration du CCAS de Cambrai, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Virginie WIART, Vice-Présidente Déléguée.

Date de la convocation : le mercredi 3 mai 2023.

Nombre de membres en exercice : 17	Présents : Mme Virginie WIART, Mme Dominique CARDON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Maria-José POMBAL., Mme Sylviane LIENARD, Mr Marc DERASSE, Mme Florence NOCHELSKI, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Sabine CAGNARD.
	Excusés : Mr François-Xavier VILLAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mme Sylvie LABADENS, Mme Brigitte BRACQ, Monsieur Alain DELEVALLEE.
	Procurations : Mme Sylvie LABADENS à Mme Dominique CARDON.
	Secrétaire de séance : Blandine LASSERON.

- Par délibération n°08-70 du 26 juin 2008, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale avait consenti à Madame LEFEBVRE PERTRIAUX Geneviève demeurant 10 Rue de Villers Plouich à Ribécourt-La-Tour (59159) la location de la parcelle reprise au tableau I ci-dessous, à compter du 1^{er} janvier 2019 :

Tableau I

Terroir	Référence Cadastrale	Contenance	Fermage en Euros (Base au 01/10/2022)
Ribécourt-la-Tour	ZP 8	5h 08a 80ca	963.21 €

Madame LEFEBVRE PERTRIAUX Geneviève ayant pris sa retraite, son fils, Monsieur LEFEBVRE Arnaud demeurant 10 Rue de Villers Plouich à Ribécourt-La-Tour (59159) s'engage à reprendre à compter du 1^{er} juin 2023 pour la durée restant à courir soit jusqu'au 30 septembre 2027 le bail pour la parcelle de terre reprise au tableau II ci-dessous

Tableau II

Terroir	Référence Cadastrale	Contenance	Fermage en Euros (Base au 01/10/2022)
Ribécourt-la-Tour	ZP 8	5h 08a 80ca	963.21 €

Monsieur LEFEBVRE Arnaud s'engage par ailleurs à régler la totalité des fermages dus pour l'année culturale 2022/2023.

- Par délibération n°08-71 du 26 juin 2008, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale avait consenti à Madame LEFEBVRE PERTRIAUX Geneviève demeurant 10 Rue de Villers Plouich à Ribécourt-La-Tour (59159) la location de la parcelle reprise au tableau I ci-dessous, à compter du 1^{er} janvier 2019 :

Tableau I

Terroir	Référence Cadastrale	Contenance	Fermage en Euros (Base au 01/10/2022)
Flesquières	ZE 128	94a 65ca	139.27 €

Madame LEFEBVRE PERTRIAUX Geneviève ayant pris sa retraite, son fils, Monsieur LEFEBVRE Arnaud demeurant 10 Rue de Villers Plouich à Ribécourt-La-Tour (59159) s'engage à reprendre à compter du 1^{er} juin 2023 pour la durée restant à courir soit jusqu'au 30 septembre 2027 le bail pour la parcelle de terre reprise au tableau II ci-dessous

Tableau II

Terroir	Référence Cadastrale	Contenance	Fermage en Euros (Base au 01/10/2022)
Flesquières	ZE 128	94a 65ca	139.27 €

Monsieur LEFEBVRE Arnaud s'engage par ailleurs à régler la totalité des fermages dus pour l'année culturale 2022/2023.

Après examen, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

- **D'accepter la cession et le renouvellement de bail dans les conditions présentées.**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1 de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
 Transmis à la Sous-Préfecture le : **26 MAI 2023**
 Et publication ou notification du : **26 MAI 2023**

Pour copie conforme,
 La Vice-Présidente Déléguée,

Pour la Vice-Présidente du CCAS
 La Vice-Présidente Déléguée
 Virginie WIART

Virginie WIART.



Publié le : 05 Juin 2023 à 09:40